

Arrêté du 6 mai 1959 notation du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics

06/05/1959

Arrêté du 21 juillet 1994, art. 8 :

"Les dispositions de l'arrêté du 6 mai 1959 modifié susvisé relatif à la notation du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics, concernant les personnels de direction relevant du statut particulier régi par le décret du 19 février 1988 susvisé, sont abrogées."

Consulter ici l'arrêté du 6 mai 1959 notation du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics